

La politique de l'eau et de la nature dans le Puy de Dôme



Seuil de moulin sur la Sioule – photo DDT63

Sommaire

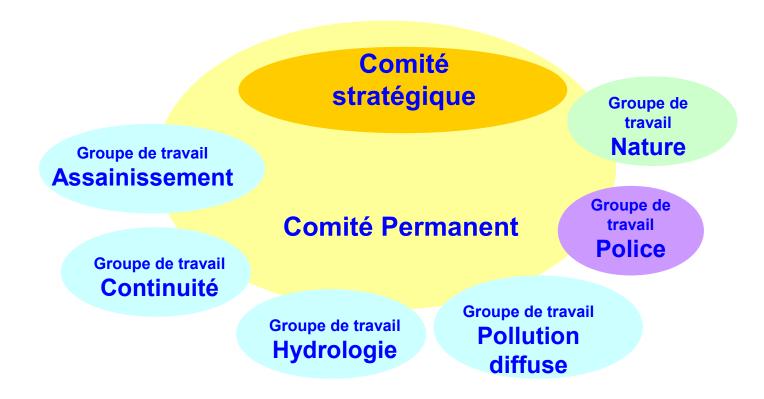
1 - Fonctionnement MISEN
Organisation générale
Conséquences de la réorganisation AURA

2 - Les enjeux principaux sur le Puy-de-Dôme Eau et Nature

3 - Le programme d'actions de la MISEN
Structure
Volet financier

4 – Description de quelques actions de la MISEN

Fonctionnement de la MISEN en 2015



1 réunion du comité stratégique 5 réunions du comité permanent Plus de 15 réunions de groupes de travail

3 mars 2016

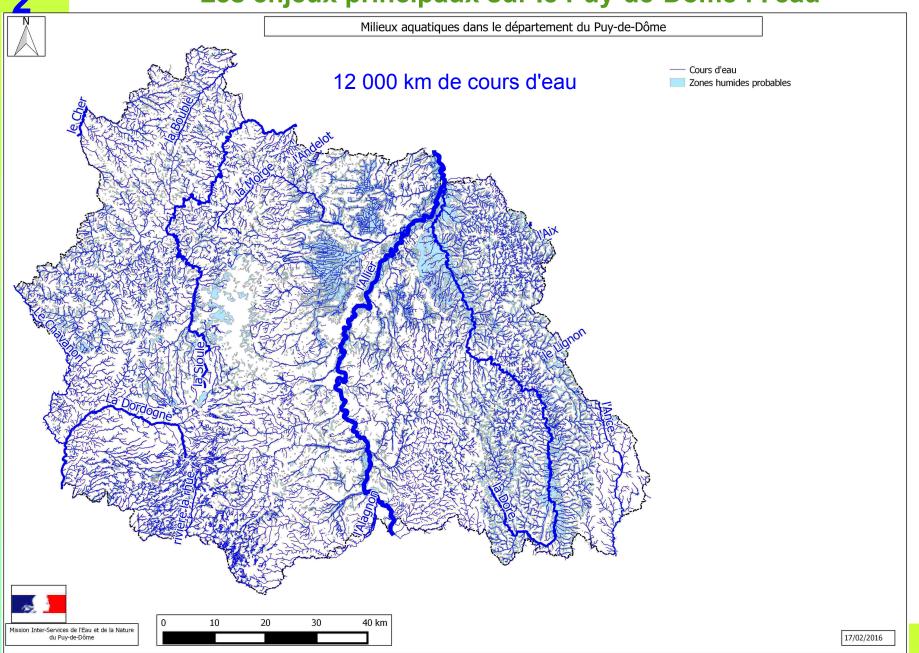
Fonctionnement MISEN

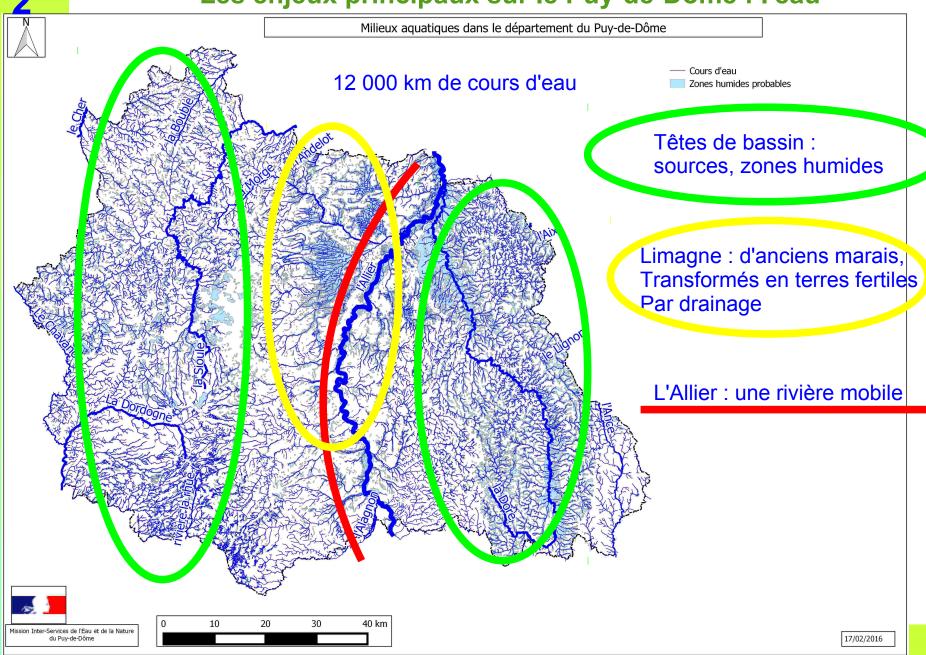


Une nouvelle région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec une réorganisation
des services
et donc des partenaires de
la MISEN

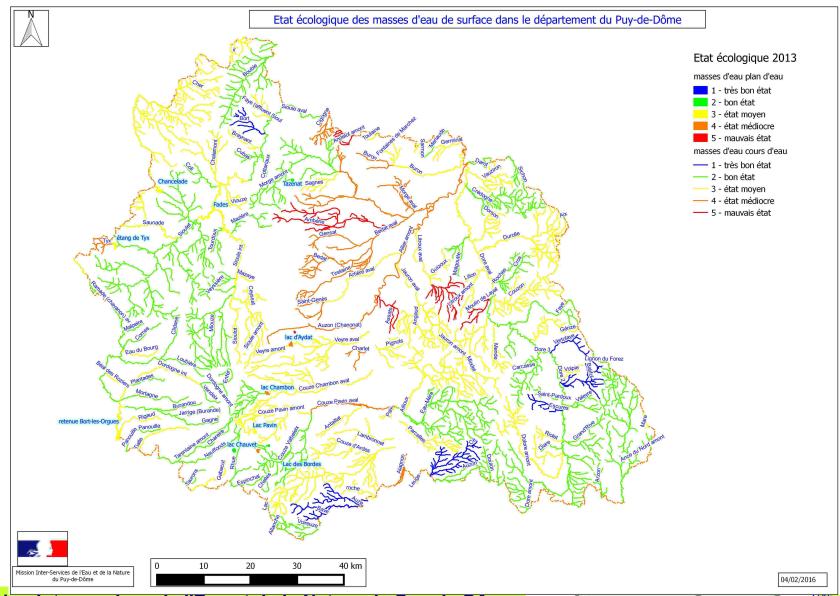
Les directions régionales ONCFS et ONEMA s'adaptent aux nouvelles régions : à compter de 2016 pour l'ONCFS, à compter de 2017 pour l'ONEMA

3 mars 2016





Etat des masses d'eau



Le saumon atlantique une espèce emblématique qui recherche des zones de frayère de qualité sur les graviers de l'Allier, la Sioule, la Dore



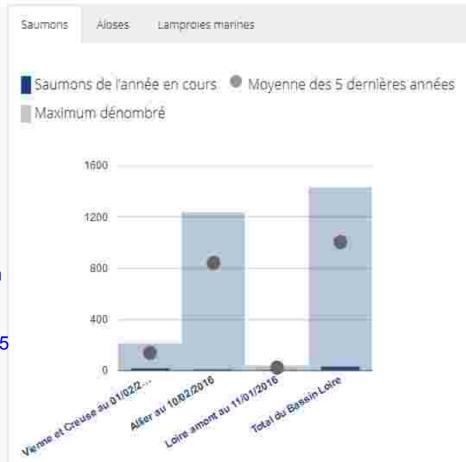


Le nombre d'adultes actuellement observés à Vichy est en-deçà de la capacité d'accueil du bassin de l'Allier.

Les effectifs observés actuellement ont été divisés par près de 5 par rapport au maximum estimé dans les années 70-80.

1177 remontés par la passe de Vichy en 2015

3 frayères en amont d'Issoire sur l'Allier (comptage hélico LOGRAMI 2015/08/12)



De nombreux réservoirs de biodiversité (20% du territoire) dont :

4 réserves naturelles Nationales



- La vallée de Chaudefour (1991) / surfaces 820 hectares
- Chastreix-Sancy (2007) / surfaces 1 895 hectares
- Les Sagnes de La Godivelle (1975) / 25 hectares
- Rocher de la Jaquette (1976) / 18 hectares (+18 associés)
- 9 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
- 32 sites Natura 2000



- 28 ZSC (site de la Directive Habitats)
 - 36 401 ha (soit 4,5 % de la superficie du département), 576 km de rivières,
 - Surface très variable, de 12 hectares à près de 7000 ha.
- 4 ZPS (site de la Directive Oiseaux)
 - 93 829 ha (soit 11% de la surface du département)
- 2 des plus grands Parcs Naturels Régionaux de France



21 Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental 63

• 20 sites classés



Mission Interservices de l'Eau et de la Nature du Puy-de-Dôme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les enjeux principaux sur le Puy-de-Dôme : nature On observe sur ce territoire une mosaïque de milieux

- Des zones humides des milieux aquatiques,
 - Puy-de-Dôme traversé par la rivière Allier, l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe,
 - Des zones humides (tourbières, lacs, étangs, marais, prés salés et prairies inondables)

Des milieux ouverts et des pelouses d'altitudes,

Des milieux forestiers,

- · Hêtraie, hêtraie sapinière, sapinière
- Forêt de la Comté, les gorges de la Sioule et de la Dordogne...

Des bocages et des milieux semi-ouvert,

- Coteaux secs très riches, mais menacés car bien souvent péri-urbain et en déprise agricole
- Un maillage de haies important dans les Combrailles

Des milieux rupestres et cavernicoles,

 Les gorges (Sioule, Chavanon, Dordogne), les crêtes du Sancy, les roches Tuillières et Sanadoires, le rocher de la volpie...







Les enjeux principaux sur le Puy-de-Dôme : nature Une Faune et une Flore remarquables

- La richesse du département
 - Le Puy de Dôme abrite de nombreuses espèces ou habitats rares ou menacés, parfois endémiques
 - Ex : la Jasione Crépue (espèce rare et protégée qu'on ne trouve qu'en Auvergne, uniquement dans les RNN de la vallée de Chaudefour et de Chastreix-Sancy).

Le patrimoine végétal

- Mosaïque de milieux = Flore riche et variée abritant quelques espèces rares, parfois menacées. Plus d'une centaine d'espèces protégées
- 47 sp liste nationale, 112 liste régionale, 12 directives européennes

Le patrimoine animal (dont certaines espèces font l'objet de PNA*)

- Mammifères (loutre*, chiroptère* ex de la grande noctule)
- Oiseaux nicheurs ou halte migratoire (pie grièche*, milan royal*)
- Faunes aquatiques, saumon, écrevisse à pieds blancs, moules perlières*, crapaud sonneur à ventre jaune*
- Papillons (azurée des moulières / maculinea*, cuivré de la bistorte...)
- Coléoptères, Odonates*, Orthoptères ...

Notre territoire a une responsabilité forte pour certaines espèces

Les enjeux principaux sur le Puy-de-Dôme : nature Attention aux menaces et à la lente érosion de cette biodiversité

- Fermeture des milieux ouverts (ex coteaux secs), intensification des pratiques agricoles et sylvicoles
- Les grands aménagements, l'urbanisation non contrôlée et la fragmentation des habitats
- Projets éoliens (chiroptère, avifaune...)
- Espèces exotiques envahissantes (Renouées du japon, Jussies, écrevisses américaines et de Floride, ragondins)
- Disparition des zones humides...
- La fréquentation des milieux naturels pour des activités de loisirs ou touristiques (crêtes du Sancy, atout économique pour le territoire potentiellement dommageable pour la biodiversité...)





Point B





Un exemple...
ou
la vie parfois compliquée d'une espèce protégée...

Mission Interservices de l'Eau et de la Natu

Comité stratégique du 3 mars 2016

Illustration chauves-souris Auvergne

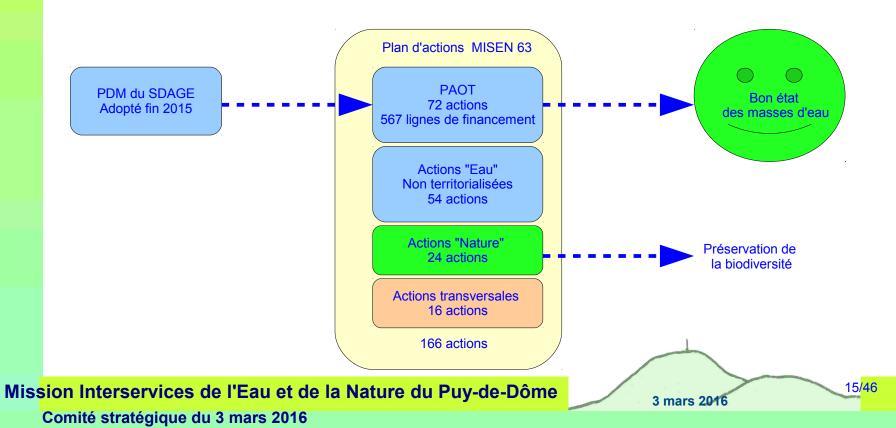
Le programme d'actions MISEN en 10 axes

- E1 : Structurer et développer une gouvernance eau
- E2 : Gérer la ressource en eau
- E3 : Améliorer et préserver la qualité des eaux
- E4 : Contribuer à la connaissance et à la prévention des risques liés à l'eau
- E5 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques pour un bon état écologique
- N1 : Protéger les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans le cadre du réseau NATURA 2000
- N2 : Protéger la faune et la flore sauvages
- N3 : Prendre en compte en amont les impacts sur l'environnement
- T1 : Informer, communiquer et gérer les données sur l'eau et la nature
- T2 : Organiser les actions de la police de l'eau et de la nature

Le programme d'action MISEN

tient compte du PDM et qui inclut le PAOT

- SDAGE par grand bassin hydrographique
 - · des objectifs par masse d'eau
 - un programme de mesures (PDM) pour atteindre ces objectifs
 - Plan d'Action Opérationnel Territorialisé par département
 - Pour un rapportage au ministère puis à l'Europe



Un programme d'actions MISEN

qui fait la synthèse des opérations financées par les agences de l'eau

Axe	MISEN	Montant total des opérations dans le 63 engagées en 2015		Montant des aides dans le 63 engagées en 2015	
E1	Structurer et développer une gouvernance eau	5 305 147 €	13%	2 661 365 €	13%
E2	Gérer la ressource en eau		0%		0%
E3	Améliorer et préserver la qualité des eaux	33 461 814 €	81%	16 939 799 €	85%
E4	Contribuer à la connaissance et à la prévention des risques liés à l'eau		0%		0%
E5	Préserver et restaurer les milieux aquatiques pour un bon état écologique	1 937 366 €	5%	385 120 €	2%
N2	Protéger la faune et la flore sauvages	246 000 €			
T1	Informer, communiquer et gérer les données sur l'eau et la nature	139 986 €	0%		0%
	Total	41 090 313 €	100%	19 986 284 €	100%

Mission Interservices de l'Eau et de la Nature du Puy-de-Dôme

16<mark>/46</mark>

Quelques actions de la MISEN

Mettre en œuvre les SDAGE et décliner les programmes de mesures en plan d'actions

2 nouveaux SDAGE

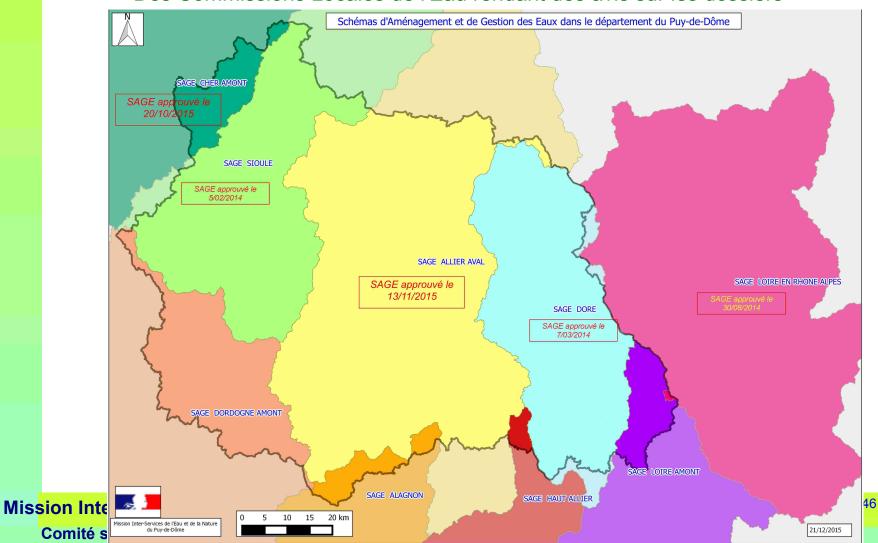
avec de nouvelles dispositions à prendre en compte dans les décisions administratives

- Déclarations et autorisation loi sur l'eau
- ICPE
- Urbanisme
- Loire Bretagne : approbation le 18/11/15
 - 70 dispositions, reprenant l'ancien SDAGE à 75 %
 - Plafonnement des augmentations d'autorisation de prélèvement
 - Modification de détail juridiques
 - Zones humides
 - Eaux pluviales
 - · Plans d'eau
- Adour-Garonne : approbation le 1/12/15
 - 154 dispositions (simplification par rapport au SDAGE précédent)
 - Détermination des flux admissibles d'ici 2021

Participer à l'élaboration des SAGE et à leur mise en œuvre

5 SAGE approuvés et 4 SAGE en cours

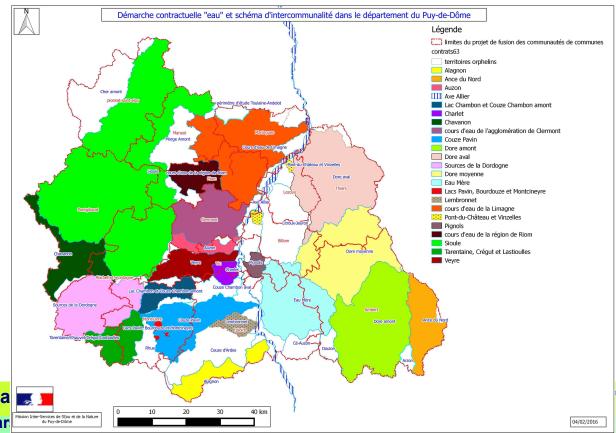
- Dispositions opposables aux décisions administratives
- Règles opposables
- Des Commissions Locales de l'Eau rendant des avis sur les dossiers



Structurer localement la politique contractuelle de l'eau

- La nouvelle compétence "GEMAPI" (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à prendre en compte dans la mise en place du nouveau schéma d'intercommunalité
 - 22 démarches contractuelles en cours (dont 15 avec contrat)
 - Les communautés de communes auront la compétence GEMAPI (au plus tard en 2018) et la compétence Eau et Assainissement en 2020
 - Des EPAGE/grands syndicats mixtes eau à envisager dés 2017

"SOCLE"



Mission Interservices de l'Ea Comité stratégique du 3 mar

46

4 E211

Gérer les crises et suivre les étiages

2 réunions du comité de suivi hydrologique en 2015

2 arrêtés de restriction des usages et des prélèvements d'eau sur le Puy-de-Dôme

- 21 juillet 2015 : restriction des usages de l'eau sur tout le département et des prélèvements sur la Dore, l'Alagnon et l'Ance.
- 5 août 2015 : mêmes mesures départementales, et pour les mesures locales Dore, Alagnon et Ance en alerte, et le Cher en alerte renforcée.
- 17 sept 2015 : levée des restrictions

N°	Zone	DOE	DSA	DCR	22/07/15	23/07/15	24/07/15	25/07/15	26/07/15	27/07/15	28/07/15	29/07/15	30/07/15	31/07/15	01/08/15	02/08/15
1	Allier Limons	16,00	10,00	9,00	14,00	23,00	24,00	18,00	13,00	10,00	8,60	10,00	13,00	14,00	13,00	12,00
2	Allier-Vic-le-Comte	14,00	10,00	8,00	16,00	25,00	20,00	15,00	11,00	9,80	10,00	13,00	15,00	14,00	13,00	13,00
3	Sioule	3,30	2,90	2,70	2,98	3,05	3,01	2,93	2,95	3,08	3,08	3,29	3,36	3,06	3,29	3,56
4	Dore	2,50	2,20	2,00	2,82	8,78	5,48	3,54	2,75	2,43	2,24	2,22	2,50	2,34	2,13	2,08
5	Allier-Saint-Yorre	20,00	13,00	12,00	16,00	30,00	33,00	24,00	18,00	13,00	10,00	11,00	16,00	18,00	16,00	14,00
6	Cher amont	0,25	0,20	0,16	0,13	0,11	0,11	0,09	0,07	0,08	0,09	0,12	0,17	0,17	0,17	0,20
7	Dordogne amont	16,00	14,00	12,80	28,70	29,30	28,50	28,40	28,30	28,50	28,40	29,30	29,00	29,10	28,80	28,80
8	Ance	5,50	5,00	4,50	4,90	8,60	7,80	5,40	4,60	4,20	4,00	3,80	4,50	4,80	4,70	5,30
9	Alagnon	1,40	1,00	0,80	1,46	4,06	1,89	1,38	1,21	1,14	1,06	1,09	1,40	1,25	1,25	1,18
					_											

Mission Interservices de l'Eau et de la Nature du Puy-de-Dôme

21/46

Cartographier les cours d'eau

- Instruction ministérielle du 3/06/2015
- Groupe de concertation cours d'eau
- Carte mise à disposition sur internet depuis le 15/12/2015 : http://carto.prodige-auvergne.fr/1/ddt63_projet_carto_coursdeau.map



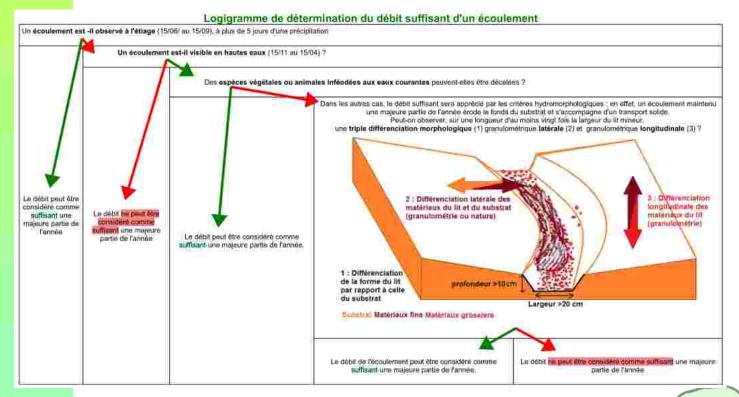
4

Cartographier les cours d'eau

T116 • Expertises de terrain

- Méthodologie adaptée localement
- Réalisation par l'ONEMA
- Invitation des parties intéressées
- 121 demandes à ce jour





Protéger les points de prélèvement AEP Qualité bactériologique des eaux distribuées



Bactéries, virus, protozoaires (parasites), provenant principalement des excréments humains ou animaux

Durées de vie très variables selon les espèces, les milieux et les conditions

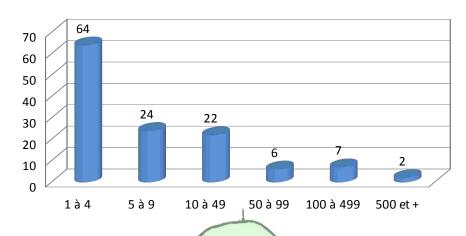
Risque principal = gastro-entérites

Indicateurs de contamination fécale : E Coli et Entérocoques intestinaux.

% de prélèvements non-conformes



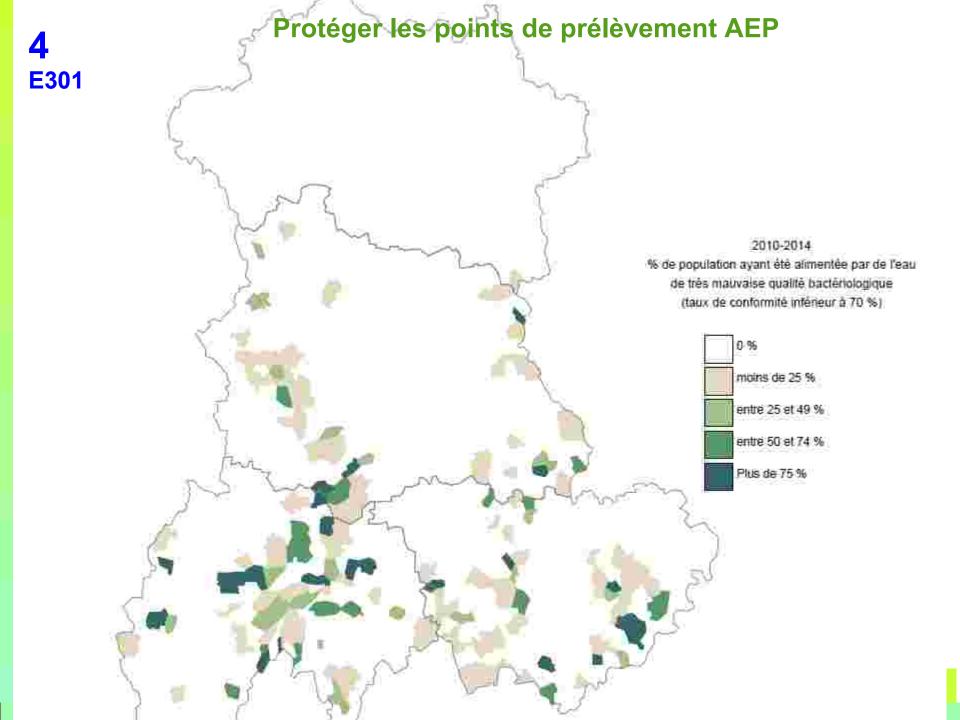
Nb de prélèvements en fonction du nombre de germes fécaux en 2015



Mission Interservices de l'Eau et de la Nature du Puy-de-Dôme

3 mars 2016

<u>24/46</u>



Protéger les points de prélèvement AEP

Modalités de contrôle/gestion

- Programme d'analyses de contrôle sanitaire
- Visites des installations (74)
- Inspections des périmètres de protection (5 captages en 2015)
- Investigations en cas de forte contamination
- Recommandations temporaires ou longue durée de ne pas consommer

Prévention

- Etat des ouvrages
- Protection de la source
- Méthodes de traitement de l'eau appropriées et efficaces
- Bon entretien des installations de production et de distribution
- Protection du réseau contre les retours d'eau
- Vérification régulière de la qualité microbiologique de l'eau potable
- Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (Water Safety Plans)
- Actions de sensibilisation auprès des usagers (ex. forestiers)
- Intégration dans les documents stratégiques (SAGE...)
- Vérification de l'inscription des servitudes dans les documents d'urbanisme

26/<mark>46</mark>

Prévenir les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires

Le plan Ecophyto (DRAAF-SRAL)



Contexte:

- Directive européenne « utilisation durable des pesticides »
- Plan national Ecophyto : réduire les impacts des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement et la santé par la réduction de 50% des quantités de produits utilisés

Déclinaison régionale :

Mobilisation des partenaires institutionnels, professionnels et associatifs agricoles et non agricoles, instances de gouvernance :

- Gouvernance régionale d'Ecophyto (pilotage DRAAF)
- Groupe Phyt'eauvergne, co-animé DRAAF/DREAL : zones non agricoles

Indicateurs du plan en région : lente amélioration

- Utilisation de PP : Quantités de Substances Actives vendues : pas de baisse amorcée
- Qualité des eaux vis-à-vis des pesticides : réseau de surveillance PHYT'EAUVERGNE depuis 1997 http://www.phyteauvergne.fr/: aucun bassin versant suivi n'est exempt de contamination mais lente amélioration depuis 2012 = pratiques plus respectueuses

Prévenir les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires

Actions vis-à-vis des acteurs agricoles et non agricoles :

- Formation : **6190** Certificats individuels « Certiphyto » délivrés dans le Puy de Dôme, obligatoire pour tous les professionnels
- Surveillance des maladies et ravageurs des végétaux pour traiter au plus juste : 125 BSV dans 9 filières en 2015



Actions en zones agricoles :

- Réseau de 10 fermes en grandes cultures dans le Puy de Dôme pour la démonstration et la production de références (Chambre départementale)
- Nombreuses journées de communication/ démonstration de terrain
- Espaces santé chez les distributeurs

Sorter Market

Actions en zones non agricoles

- Charte d'engagement des communes dans la réduction d'utilisation des phytos : 73 pour le Puy de Dôme (dont 3 en zéro phytos) sur 140 en Auvergne
- Charte d'engagement des jardineries (8 signataires pour le Puy de Dôme sur 29 en Auvergne)



Prévenir les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires

Le plan Ecophyto II



- Déploiement du plan au 1^{er} semestre 2016
 - Renforcement des actions structurantes Ecophyto I (DEPHY, SBT, Certiphyto)
 - Nouveautés : CEPP (certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques) pour les distributeurs
 - Gouvernance : commission agro-écologie, copilotage DRAAF-DREAL pour améliorer la cohérence des politiques publiques et des circuits financiers
 - 30 millions d'€ supplémentaires
- Accompagnement de la loi Labbé et loi TECV pour structures d'Etat concernées
- Fusion des régions : compétences et partenariats spécifiques à valoriser



Mettre en conformité les agglomérations d'assainissement au regard des directives ERU et DCE

Globalement la charge de pollution est bien traitée mais il reste de multiples points noirs

- 11 agglomérations d'assainissement non-conformes (station d'épuration sousdimensionnée ou obsolète, collecte de la charge polluante inefficace) ayant des projets d'extension d'urbanisme se sont vu bloquer des permis d'aménager et de construire en attente d'engagement de travaux,
- Ce blocage a été levé sur 2 (Ennezat, Pessat-Villeneuve).
- 2 arrêtés de mise en demeure (Nébouzat, Laqueuille) et 1 arrêté complémentaire pour fixer des délais (Pontgibaud)

Capacité station en équivalent habitant	Nombre	Charge de pollution produite par ces agglomérations	Nb non conforme
> 10 000	9	84 %	0
> 5 000 et < 10 000	8	8 %	1
> 2 000 et < 5 000	13	3,5 %	1
> 1 000 et < 2 000	22	2,5 %	3
> 500 et < 1 000	68		3
> 200 et < 500	131	< 2 %	Au moins 5
< 200	330		

La recherche de substances dangereuses dans l'Eau

- Contribue à l'amélioration de l'état chimique des ME et s'inscrit dans le plan national d'action contre les micropolluants
- 30 établissements concernés dans le Puy-de-Dôme
- Phase de surveillance initiale (modalités de prélèvement, limite de détection, validation INERIS...)
- => Analysée selon les critères de la circulaire du 27 avril 2011 (prévoit des seuils fixes quelque soit le milieu <u>et</u> des seuils en concentration et flux dépendants du milieu récepteur)
- => Permet de déterminer pour chaque établissement :
 - soit la mise en place d'une surveillance pérenne,
 - soit l'abandon de la démarche,
 - soit la mise en place d'une surveillance pérenne avec plan d'actions pour réduire les flux émis



A fin 2015:

- 30 arrêtés de surveillance initiale pris
- 26 rapports de surveillance initiale reçus et analysés
- 11 abandons de surveillance
- 15 propositions d'arrêtés de surveillance pérenne (métaux principalement)
- 5 propositions d'arrêté de surveillance pérenne avec plan d'actions (principalement zinc et nickel) pour SAPEC 2, Michelin Cataroux, Sanofi, Constellium et Aubert et Duval

Plan d'actions CONSTELLIUM sur les rejets en zinc

- => rejet de 1500 g/j (460 μg/l)
- => plan d'actions demandé pour un flux > 500 g/j
- Origine du zinc : effluent provenant de la filtration des fumées de fours
- <u>Traitement</u>: Mise en place d'un stockage tampon en amont de la station de traitement des effluents, d'une floculation, d'une coagulation et d'une filtration finale.
- Coût: 250 k€ d'investissement + 50 k€ de fonctionnement
- Résultats: Division par 5 du flux de zinc rejeté: 320 g/j (100 μg/l)

Plan d'actions SANOFI

sur le rejet de dichlorométhane, de zinc et de nickel

- Couplage avec problématique pré-existante de rejets de perturbateurs endocriniens => malformations de poissons dans la Dore
- Mise en place d'un comité de suivi et sollicitation de l'INERIS pour :
- Caractériser l'impact sur le milieu
- Mettre au point des analyses pour quantifier la perturbation générée par les rejets
- Suivre ces paramètres « expérimentaux » par arrêté préfectoral
- Mise en service fin 2014 d'un traitement complémentaire par charbon actif
- Abattement des rejets de pertubateurs endocriniens d'env. 90 %
- Impact très positif sur le milieu
- Effet très positif sur les rejets de dichlorométhane, zinc et nickel
- <u>Coût</u> : 5 M€ financés pour moitié par l'Agence de l'Eau

Analyser les risques liés à des pollutions industrielles actuelles ou passées

Pontgibaud

- Etude INERIS
- Préparation servitude





St-Pierre le Chastel – site de Roure les Rosiers

- Instruction du dossier de réhabilitation
- Enquête publique début 2016
- Début travaux 2016

Blot l'Eglise

- Analyse sur les bovins
- Alerte des résidents et des médecins

S'assurer de la sécurité des barrages Favoriser une hydroélectricité respectueuse des objectifs de bon état écologique des cours d'eau

Vidange non maîtrisée le 13/2/2015 de la retenue de la Bourboule par la vanne de fond

- Transport de fines sur au moins 20 km à l'aval
- Impacts immédiats sur la faune
- Les débits de début mars (plus de 20m3/s) ont permis de « nettoyer » une partie du fond du lit





La pêche électrique faite le 16/3/15 montre qu'il n'y a plus de poisson sur au moins 20km à l'aval. Celle du 9/7/15 montre un début de repeuplement par les tributaires.

4 E41

Avoir une politique de prévention du risque inondation

PPRNPi agglo clermontoise :

- 2015 : élaboration des cartes d'enjeux, échanges avec les collectivités sur les projets de règlement et de zonage, 4 réunions publiques en octobre/novembre, début consultation formelle des communes mi-déc.
- 2016 : enquête publique (mars-avril), approbation du PPRNPi

PPRNPi agglo riomoise :

- 2015 : élaboration des cartes d'enjeux, échanges avec les collectivités sur les projets de règlement et de zonage
- 2016 : réunions publiques (3 réunions en février), consultation formelle des communes (février-avril), enquête publique (2ème trimestre), approbation du PPRNPi

PPRNPi Val d'Allier issoirien :

- 2015 : validation du principe de révision suite à l'étude réalisée par Issoire Communauté
- 2016 : engagement révision partielle (incluant les résultats de l'étude de danger Constellium), travail technique au 1er semestre, consultation formelle des communes puis enquête publique au 2nd semestre

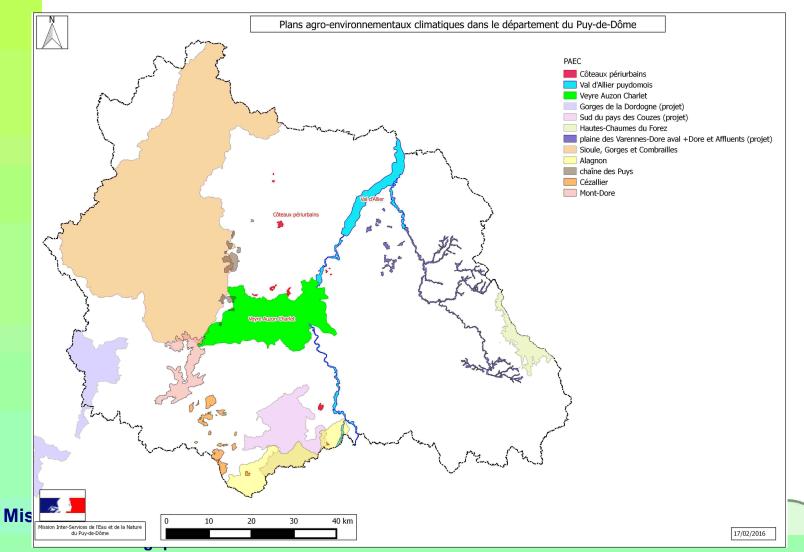
Parallèlement

- Plusieurs remblais illégaux en zone inondable à faire supprimer
- Une gestion du risque inondation à associer à celle des milieux aquatiques (compétence GEMAPI)

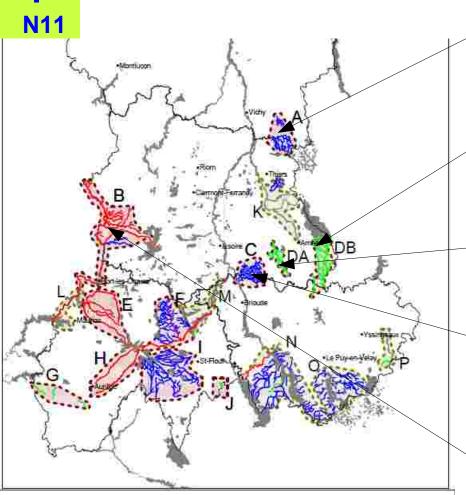


Instruire et suivre les outils contractuels NATURA 2000

- 3 PAEC approuvés en 2014-2015
 - Une soixantaine de MAEC en instruction
- 9 PAEC déposés en discussion pour 2016



Achever la rédaction des DOCOB des sites NATURA 2000



Rivières à écrevisses de la montagne Bourbonnaise : pilotage Dépt Allier, validation périmètre en 2015 et DOCOB à finaliser en 2016

Ance du Nord : validation périmètre fin 2015, consultation officielle à lancer

Dolore : validation périmètre et DOCOB en 2015

Cé - Auzon : nouvelles prospections en 2015 pour la mise à jour des données. Reprise des réunions de concertation en 2016

Dordogne – Chavanon : périmètre en discussion avec région limitrophe

Reconfiguration de sites Natura 2000 linéaires en Auvergne

Site actuel FR8301094 (nuières à moules perlières)

Site actuel FR8301095 (nuières à lourres)

Site actuel FR8301095 (nuières à écravisses à pattes blanches)

Limites départementales

Autres ZSC en Avvergne

Villes provipales

Mission Interservices de l'Eau et de la Nature du Puy-de-Dôme

4 N22RN

Assurer le suivi des réserves naturelles nationales

- Désignation des gestionnaires de deux RNN en 2016, par appel à manifestation d'intérêt (avril-mai) :
 - Chastreix-Sancy, suite au retrait de l'ONF en 2015
 - Vallée de Chaudefour, pour renouveler la convention de gestion actuelle (1992)



Révision de trois plans de gestion, initiée ou finalisée en 2016 :

- Sagnes de la Godivelle : 1^{er} projet de plan de gestion discuté entre services de l'État, concertation et procédure à venir (CSRPN en juin, comité consultatif à l'automne), arrêté d'approbation fin 2016
- Vallée de Chaudefour : Bilan en cours de rédaction, révision du plan de gestion à partir d'avril, arrêté d'approbation 1^{er} semestre 2017
- Rocher de la Jaquette : Révision du plan de gestion à partir de fin 2016
- Pour mémoire, plan de gestion de la RNN de Chastreix-Sancy approuvé par arrêté du 02/10/2015
- Renouvellement des comités consultatifs des RNN de Chastreix-Sancy et du rocher de la Jaquette (actualisation réglementaire au terme des 3 ans), en cours



- 25 mai, commun Chastreix-Sancy et vallée de Chaudefour (bilan de gestion et désignation des gestionnaires)
- Septembre-octobre : Sagnes de la Godivelle (avis sur le plan de gestion)
- Fin 2016 début 2017 : Rocher de la Jaquette (actualités), vallée de Chaudefour (avis sur le plan de gestion), Chastreix-Sancy (comité habituel)

A noter la demande de modification du décret de création de la RNN de Chastreix-Sancy ré-activée (pour autoriser l'escalade et l'alpinisme)



Mission Interservices de l'Eau et de la Nature du Puy-de-Dôme

3 mars 2016

40/46

Eviter les impacts des traitements contre les campagnols (bromadiolone) sur l'avifaune

Contrat Natura 2000 sur la ZPS du Pays des Couzes

Débuté en mars 2013 – Prolongé en 2015

Piégeage collectif (50 exploitations) sur zone de basse densité Mesures d'accompagnement : perchoirs, nichoirs...



Aide à l'émergence de démarche de lutte collective

Gelles-Heumes l'Eglise

Secteur AOP St-Nectaire

Opération dans le cadre du CEPIV (impluvium de volvic)

avec travail du sol pour casser les galeries

Zone d'exclusion du classement nuisible pour le renard



41/46

Veiller au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Une population de sangliers maîtrisée pour limiter les dégâts mais à nouveau en augmentation

EVOLUTION DES REALISATIONS DU PDC SANGLIER - PUY DE DOME hors zones limagnes



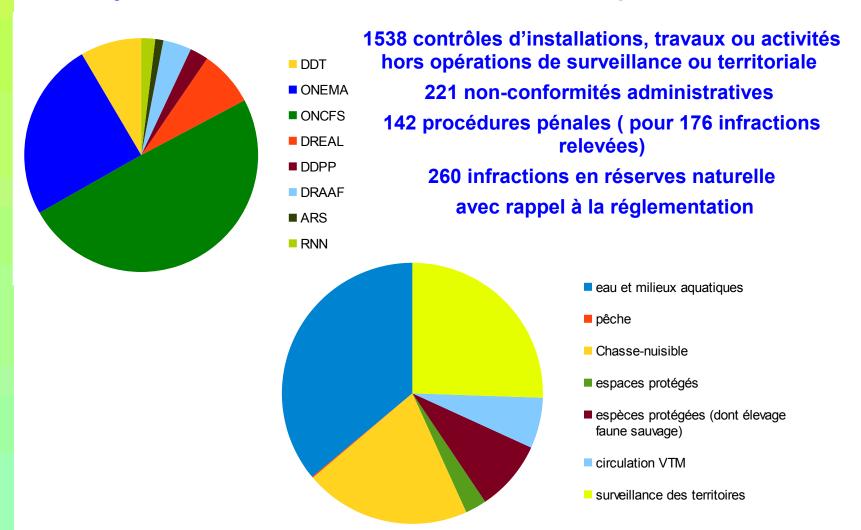
Validation du schéma départemental de gestion cynégétique Rappel des règles de sécurité : 1 accident sur la saison Contrôle des élevages de sanglier (9) Risque de collisions difficile à évaluer mais significatif

Elaborer et mettre en œuvre une politique de contrôle Elaborer et mettre en œuvre une politique de suivi des infractions

- un plan de contrôle eau et nature qui fixe les objectifs et définit un pilote par action, suivi par un sous-groupe MISEN
- un protocole d'accord Etat-Parquet-ONEMA-ONCFS pour coordonner les suites administratives et pénales, actualisé en 2015 : signé le 28 août 2015
- Une réunion de présentation aux partenaires externes du bilan et programme de contrôle : 20 mars 2015 (prochaine 9 mars 2016)

Élaborer et mettre en œuvre une politique de contrôle

3107 journées de contrôle en 2015, soit un équivalent de 15 ETP



Elaborer et mettre en œuvre une politique de suivi des infractions

Suites administratives et pénales

Non-conformité 2015	Eau	Nature
Compte-rendu avec lettre de rappel à la loi, de demande de régularisation ou de remise en état	199 (y compris ICPE)	12
Rapport de manquement	10 (hors ICPE)	5
Mise en demeure administrative	6 (hors ICPE)	2

Procédures 2014	Eau (hors pêche et y compris phyto)	Nature
PV simplifié	2	1
Classement	3	14
Rappel à la loi	4	13
Timbre-amende	/	46
Ordonnance pénale	0	16
Composition pénale	2	4
Poursuites / Jugement	2	5
En instruction	8	14

Mission Interservices de l'Eau et de la Nature du Puy-de-Dôme

Merci pour votre attention

